

PLAN DE FINANCEMENT

Ce document, à caractère informatif, est une simple simulation et n'a aucune valeur contractuelle. Les conditions financières et réglementaires sont susceptibles d'évoluer en fonction du projet définitif. Les taux sont donnés à titre indicatif et peuvent être revus en fonction de l'évolution des conditions de marché et du délai de montage effectif de l'opération.

Demande: Cl39000000032483 le 18.02.2017

Agence de:

Votre conseiller: Mme Christine CUISSARD

Projet: Mme CORDIER Née SWIETLIK LESLIE NADEGE

M. CORDIER SEBASTIEN

Achat terrain et construction -

Type: CCMI avec plan

Usage: Résidence principale

Montant de la construction : 153 978,60 euros

Montant du terrain : 90 000,00 euros

PLAN DE FINANCEMENT (EN EUROS)	MONTANT	DUREE (MOIS)	MENSUALITES ASSURANCE COMPRISE *	TAUX HORS ASSURANCE	TAEA**	TAEG***
Vos fonds propres :	0,00					
Habitat TF	243 978,60			2,050 %	0,540 %	2,470 %
Phase 1		1	66,89			
Phase 2		1	67,01			
Phase 3		1	67,12			
Phase 4		1	67,23			
Phase 5		1	67,35			
Phase 6		1	67,46			
Phase 7		1	67,58			
Phase 8		1	67,69			
Phase 9		1	67,80			
Phase 10		1	67,92			
Phase 11		1	68,03			





Demande : Cl39000000032483 le 18.02.2017

PLAN DE FINANCEMENT (EN EUROS)	MONTANT	DUREE (MOIS)	MENSUALITES ASSURANCE COMPRISE *	TAUX HORS ASSURANCE	TAEA**	TAEG***
Phase 12		1	68,15			
Phase 13		1	68,26			
Phase 14		1	68,38			
Phase 15		1	68,50			
Phase 16		1	68,61			
Phase 17		1	68,73			
Phase 18		1	68,85			
Phase 19		282	1 193,70			
Total :	243 978,60					

^{*} Si assurance groupe

Lorsqu'une assurance déléguée a été choisie, le TAEG et le coût global du financement de la simulation tiennent compte des primes d'assurance annuelles si celles-ci ont été communiquées par l'emprunteur. Sinon, ils sont exprimés hors assurance déléguée.

TAEG/TEG: Ce taux intègre, en sus des intérêts, l'ensemble des frais liés au financement (commission d'ouverture, primes d'assurance obligatoire, frais de garantie...) connus ou estimés à la date du calcul. Il permet ainsi de mesurer le coût total du prêt. Pour un prêt à taux variable, le TAEG/TEG figurant dans le contrat de prêt est donné à titre indicatif à partir des informations connues à l'édition de ce contrat.

Le prêt Habitat TF a une phase de différé total. Pendant cette période, la cotisation mensuelle dont vous êtes redevable, sera calculée sur la créance de la banque, constituée du capital emprunté augmenté chaque mois des intérêts différés. Elle sera donc croissante chaque mois pendant toute la période de différé.

Le prêt Habitat TF est à remboursements modulables.

Vous pourrez modifier le montant des remboursements à la hausse ou à la baisse 2 ans après le premier amortissement puis annuellement à chaque date anniversaire.

Vous pourrez également suspendre les remboursements pendant une durée de 3 à 12 mois maximum en une ou plusieurs fois sur toute la durée du prêt.

Assurance :

	TAUX ANNUEL ASS	COUT PAR PRET ASSU. GROUPE	
PRETS	EMPRUNTEUR 1	EMPRUNTEUR 2	EUROS/MOIS*
Habitat TF	0,154 %	0,175 %	66,89
Total :			66,89

^{*} L'assurance groupe est calculée sur le capital emprunté ou sur la créance de la Banque en cas de différé total pendant toute la durée du prêt. Vous pouvez souscrire une assurance extérieure auprès de l'assureur de votre choix, jusqu'à la date d'acceptation de l'offre de crédit immobilier, à condition qu'elle présente un niveau de garantie équivalent à celui du contrat d'assurance groupe proposé.

Emprunteur 1 : Assuré(e) à 100% par l'assurance groupe en décès, PTIA, IPT et ITT

Emprunteur 2 : Assuré(e) à 100% par l'assurance groupe en décès, PTIA, IPT et ITT

^{**} TAEA: Taux Annuel Effectif de l'Assurance

^{***} TAEG : Taux Annuel Effectif Global



Demande: Cl39000000032483 le 18.02.2017

Coûts du financement :

Intérêts : 73 198,08 euros

Assurance : 20 668,28 euros

Commission d'ouverture : 700.00 euros

Frais de courtage (hors BNP Paribas) : 0,00 euros

Estimation de la garantie : 2 620,73 euros

Frais de tenue de compte bancaire (durée du crédit) : 750,00 euros

Coût total du financement : 97 937,09 euros

Endettement:

Charges annuelles : 15 710,40 euros

Revenus annuels : 48 496,00 euros

Taux d'endettement avant montage : 2,850 % Taux d'endettement après montage : 32,390 %

Sont à prévoir en plus les frais qui vous seront demandés le cas échéant par le notaire.

La durée du(des) prêt(s) ainsi que le coût total du financement sont calculés sur la base d'une utilisation totale des fonds en une seule fois. Dans le cas contraire, la durée et le coût total du financement seront calculés et un nouveau tableau d'amortissement sera édité.

Votre conseiller BNP Paribas se tient à votre disposition pour vous permettre de concrétiser rapidement votre projet immobilier.

. Vous disposerez dès lors d'un délai de réflexion de 10 jours minimum pour accepter notre offre de prêt.

Pour assurer votre bien immobilier, nous vous proposons l'assurance habitation BNP Paribas, un contrat sur mesure dans lequel vous définissez vous-même le montant des capitaux mobiliers et qui met à votre disposition une responsabilité civile pour vous et vos proches, de nombreux services d'assistance, et de multiples options. Parlez-en à votre conseiller, il réalisera avec vous une étude détaillée de vos besoins.

Votre acquisition étant subordonnée à l'obtention de ce financement, si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées, en application des dispositions du Code de la consommation.

La Convention AERAS facilite l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé. Pour tout renseignement le serveur vocal gratuit ouvert 7j/7 au 0 801 010 801 (service d'appel gratuit) ou le Centre de Relations Clients BNP Paribas au 0 820 820 001 (Service 0,12 €/min + prix appel), du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 8h à 18h sont à votre disposition.



Demande : Cl39000000032483 le 18.02.2017

Les informations recueillies dans le cadre de l'étude de ce projet de crédit sont obligatoires pour l'octroi du crédit. Elles seront utilisées pour les nécessités de la gestion interne, ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Le responsable du traitement est BNP Paribas.

Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, par courrier adressé à BNP Paribas, APAC TDC Val de Marne TSA 30233 94729 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX

Fait à		le [J M M A A	Α .
Emprunteur 1		Emprunte	eur 2	
Lu et approuvé			Lu et approuvé	
Signature			Signature	